

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 mars 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

[Français]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur l'Orateur, au nom du président du comité, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 3^e rapport du comité des prévisions budgétaires en général.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure au Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LE PILOTAGE

DÉPÔT DE LA PARTIE IV DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): En conformité de l'article 41 (2) du Règlement, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles la Partie IV du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le pilotage présidée par M. le juge Yves Bernier.

Une voix: Est-ce le dernier volume?

L'hon. M. Jamieson: Il y en a un autre à venir.

L'hon. M. Greene: Un jour mémorable.

[Plus tard]

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Ne pourrait-on déclarer qu'aujourd'hui est un jour faste pour célébrer le fait que, cette semaine, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ainsi que la Commission royale d'enquête sur le pilotage—deux des plus longues et des plus onéreuses de notre histoire—ont terminé leurs travaux?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Jamieson: A propos de la question de privilège, monsieur l'Orateur, la proposition du député est prématurée car la Commission doit encore nous livrer un volume.

Des voix: Oh, oh!

PROCÉDURE ET ORGANISATION

ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton) propose que le 3^e rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation présenté à la Chambre le mardi 16 mars 1971 soit adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (11.10 a.m.)

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, pour demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter un projet de loi sur la piraterie aérienne. Il figure au Feuilleton des avis, mais pas au Feuilleton car je ne l'ai pas présenté à temps. Je me suis entretenu avec les leaders des partis qui m'ont assuré qu'il y aurait unanimité si vous la demandiez en mon nom.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter un projet de loi. D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PORTANT SUR LA PIRATERIE AÉRIENNE

M. Woolliams demande à présenter le bill C-231, visant à modifier le Code criminel (piraterie aérienne).

Des voix: Expliquez.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je serai bref. Deux incidents de piraterie aérienne se sont produits récemment au Canada, dont l'un ne s'est pas révélé comme un crime puisque la partie en cause a changé d'idée. Ce bill s'appliquerait dans le cas où un avion serait illégalement saisi au Canada et contraint d'atterrir dans un pays étranger ou bien lorsqu'il serait illégalement saisi dans un pays étranger et obligé d'atterrir au Canada. D'autres modalités et conditions sont fixées dans ce bill mais le but en est de modifier le Code criminel sur la question des détournements d'avions et de la piraterie aérienne.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)